Année 1955. — N° 43. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 14 Octobre 1955

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4e SEANCE

Séance du Jeudi 13 Octobre 1955.

SOMMAIRE

Présidence de M. Laurent-Eynac, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 940).

2. — Dépôt de demandes d'avis (p. 940).

3. — Dépôt d'une proposition (p. 940).

4. — Dépôt d'un rapport (p. 940).

5. — Nominations à des commissions (p. 940).

6. — Propositions de nomination et de modifications à la composition de commissions (p. 940).

7. — Retraits de l'ordre du jour : MM. Boisdon, le président (p. 940).

8. — Examen : 1° d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 365, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Le Cozannet, et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux ; 2° d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 366, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Julien Gaulier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux (p. 941).

Délais supplémentaires accordés.

9. — Dépôt d'une proposition, avec demande de discussion d'urgence : MM. Bidet, président de la commission des relations extérieures, Laurin, président de la commission de politique générale, Rosenfeld, le président (p. 941).

10. — Décision sur l'urgence et discussion de la proposition de MM. Duval, Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955 (p. 942).

Sur l'urgence : M. Duval.

Urgence déclarée.

Sur la fixation de la date de la discussion : M. Antonini, président de la commission des affaires financières.

Discussion immédiate ordonnée.

M. le président et rapporteur de la commission des affaires financières.

Passage à la discussion de la proposition : Mme Eboué-Tell, MM. Toujas, Riond.

Adoption de la proposition.

11. — Discussion de la proposition de MM. Pierre Cornet, Georges Riond, Gabriel Schleiter et Maurice Dardelle, tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer (n°s 186, année 1954 et 154, année 1955) (p. 943).

M. Marquet, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Discussion générale : M. Bégarra.

Passage à la discussion de la proposition.

Adoption de la propositoin et de son nouveau titre.

12. — Décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de M. Charles-André Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à la création à la présidence du conseil d'un organisme permanent de coordination des affaires musulmanes (p. 946).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Sur l'urgence: M. Julien.

Urgence déclarée.

Sur la fixation de la date de la discussion: M. Laurin, président de la commission de politique générale.

Discussion fixée au 25 octobre.

13. — Dépôt d'un rapport (p. 946).

14. — Modifications à la composition de commissions (p. 946).

15. — Règlement de l'ordre du jour (p. 947).

PRESIDENCE DE M. LAURENT-EYNAC, vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 11 octobre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à l'exploitation des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 12, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer (y compris le Togo et le Cameroun), la mise sous séquestre des biens mobiliers et immobiliers ayant appartenu aux groupes de combat et milices privées dissous et en attribuant le profit, après liquidation, à l'Etat.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 13, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. *(Assentiment.)*

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu de M. Céran-Jerusalemy une proposition tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant la dénomination des Etablissements français de l'Océanie.

La proposition sera imprimée sous le n° 15, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de politique générale. *(Assentiment.)*

— 4 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Antonini un rapport fait au nom de la commission des affaires financières sur la proposition n° 8 (session 1955-1956) de MM. Duval, Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955.

Le rapport sera imprimé sous le n° 14, et distribué.

— 5 —

NOMINATIONS A DES COMMISSIONS

M. le président. Au cours de la précédente séance et conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai réglementaire est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame: membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts: M. Rouleaux-Dugage; membre de la commission de comptabilité: M. Dède, en remplacement de M. Maurice Bardelle.

— 6 —

PROPOSITIONS DE NOMINATION ET DE MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Dans sa séance du 5 octobre dernier, l'Assemblée avait réservé au groupe du Viet-Nam un siège à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

Ce groupe propose la candidature de M. Pham Van Nhu.

D'autre part, je suis saisi de propositions de modifications à la composition de commissions.

Le groupe du Viet-Nam propose M. Le Toan pour remplacer M. Nguyen Trung Vinh à la commission de politique générale;

Le groupe des républicains sociaux propose M. Georges Oudard pour remplacer M. Pierre-Louis Berthaud à la commission d'instruction;

Le groupe des républicains indépendants (métropole - Algérie - outre-mer) propose M. Pierre Cornet pour remplacer M. Signoret à la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 7 —

RETRAIT DE DEUX QUESTIONS DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents qui vient de se réunir propose à l'Assemblée de retirer de l'ordre du jour de la présente séance:

1° La discussion de la demande d'avis (n° 30, année 1955) sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national », affaire inscrite au quatrième rang;

2° La discussion de la proposition (n° 134, année 1955) de M. Boisdon, tendant à obtenir du Gouvernement et spécialement de M. le garde des sceaux qu'il invite le gouverneur général de l'Algérie à prescrire aux cadis-notaires exerçant actuellement en Kabylie l'usage de la langue française, à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction de tous les actes de leur ministère, et envisage le remplacement progressif de ces fonctionnaires par des notaires français, affaire inscrite au cinquième rang.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. Boisdon. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Monsieur le président, il n'y a pas de ma part d'opposition en ce qui concerne le renvoi de cette affaire, mais il y en a une formelle en ce qui concerne les méthodes de travail de cette Assemblée. Voici, en effet, ce qui s'est passé. L'affaire relative aux cadis-notaires — affaire bien peu importante — devait venir l'an dernier, devant notre Assemblée, avant les vacances; elle fut renvoyée première au début de cette année; or, ce matin, mon ami M. Junillon me demande de la renvoyer en raison de l'absence de M. Lechani qui désirait intervenir.

J'ai trop d'amitié pour M. Lechani pour ne pas avoir donné immédiatement mon accord, d'autant plus qu'il m'était assuré que l'affaire saharienne occuperait toute la séance. Je m'empresse de reprendre le dossier de cette affaire dont je me suis déjà occupé. Or, dès mon arrivée, j'apprends que l'on renvoie également l'affaire concernant le Sahara...

M. Jean Guiter. M. Dardelle, rapporteur pour avis, n'est pas en mesure, vu son état de santé, de présenter son rapport.

M. Boisdon. Je ne demande pas, non plus, qu'on statue aujourd'hui sur cette affaire, mais j'insiste pour qu'on ne renvoie pas ainsi toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, sous peine de perdre tout crédit et tout prestige auprès de l'opinion. (*Protestations.*)

Il est possible que vous n'ayez pas la même impression que moi, mais le public l'a! (*Protestations.*) En masse vous protestez, mais individuellement vous savez bien que j'ai raison.

Je me suis suffisamment battu pour que cette Assemblée ait vraiment figure de grande assemblée, pour pouvoir me permettre, aujourd'hui, de dire cela.

Je suis d'accord, en raison de l'absence de M. Lechani, pour renvoyer l'affaire de Kabylie qui est, d'ailleurs, je le répète, une petite affaire, mais je conjure cette Assemblée de ne pas s'adonner à de telles méthodes de travail.

M. le président. Monsieur Boisdon, je comprends le sens de vos observations auxquelles je suis intimement sensible, mais je dois vous dire que la conférence des présidents a décidé, pour tenir compte de l'absence de M. Lechani, qui désire légitimement intervenir dans ce débat, d'ajourner la discussion de l'affaire des cadis-notaires de Kabylie.

M. Boisdon. Je donne mon accord absolu sur ce point.

M. le président. Quant au retrait de l'ordre du jour du débat sur le Sahara, il n'a été motivé par aucune raison de doctrine mais simplement par l'intervention d'un des principaux rapporteurs, M. Dardelle, qui était dans l'impossibilité physique de présenter aujourd'hui son rapport à cette tribune.

Vous reconnaîtrez que M. Dardelle est l'un de nos collègues les plus assidus... (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

M. Boisdon. Il ne s'agit pas du tout de la personnalité de M. Dardelle. Je ne demande pas qu'un vote intervienne aujourd'hui, et je suis prêt à attendre M. Dardelle tout le temps nécessaire au rétablissement de sa santé. Je demande simplement que nous ne donnions pas l'impression, dès la première séance, de renvoyer toutes les affaires.

M. le président. Je vous remercie de votre adhésion.

Dans ces conditions quelqu'un s'oppose-t-il encore aux retraits des affaires inscrites respectivement aux quatrième et cinquième rangs de l'ordre du jour ?...

Personne ne demandant la parole, les retraits sont ordonnés

— 8 —

TEXTILES. — STATUT DEFINITIF D'ENCOURAGEMENT AUX TEXTILES NATIONAUX

Examen de deux demandes de délai suppémentaire; délais accordés.

M. le président. L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 365, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Le Cozannet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 23 novembre 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 365, année 1954.

(*L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.*)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

L'ordre du jour appelle l'examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires économiques, relative à la demande d'avis (n° 366, année 1954), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Julien Gautier et plusieurs de ses collègues, sénateurs, tendant à instituer un statut définitif de l'encouragement aux textiles nationaux.

La demande d'avis a été déposée sur le bureau de l'Assemblée à la séance du 23 novembre 1954.

Personne ne demande la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'octroi d'un délai supplémentaire de douze semaines demandé par la commission des affaires économiques pour le dépôt de son rapport sur la demande d'avis n° 366, année 1954.

(*L'Assemblée, consultée, décide d'accorder le délai supplémentaire.*)

M. le président. Le délai supplémentaire est accordé.

— 9 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE

M. le président. J'ai reçu de M. Charles-André Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. une proposition tendant à la création à la présidence du conseil d'un organisme permanent de coordination des affaires musulmanes.

Cette proposition sera imprimée sous le n° 16, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de politique générale.

M. André Bidet, *président de la commission des relations extérieures.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. le président de la commission des relations extérieures. Monsieur le président, je viens d'entendre que cette proposition serait renvoyée à la commission de politique générale. Or, elle doit déborder très largement du cadre même de l'Union française; c'est de l'ensemble d'une politique musulmane qu'il peut s'agir. Par conséquent, je suggère que la proposition soit renvoyée pour le fond à la commission des relations extérieures et, bien entendu, pour avis à la commission de politique générale.

M. Laurin, *président de la commission de politique générale.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Laurin.

M. le président de la commission de politique générale. Monsieur le président, je suis désolé de m'opposer à M. Bidet, mais il a été de tradition constante — au cours des réunions de la commission de politique générale de l'année dernière — car je ne peux évidemment pas engager la commission présente qui ne s'est pas encore réunie — de considérer que toutes ces questions devaient être soumises pour le fond à notre commission de politique générale, car il s'agit bien, en fait, de la politique générale de l'Union. (*Protestations à gauche.*)

Admettez, mes chers collègues, que le problème musulman ne se pose pas simplement en Afrique du Nord; il se pose aussi dans de nombreux territoires d'Afrique orientale, d'Afrique équatoriale, d'Afrique occidentale; je suis pour le maintien de la formule qui vous a été soumise par M. le président, à savoir le renvoi pour le fond à la commission de politique générale, avec, bien entendu, le plus large avis donné par la commission des relations extérieures.

M. Rosenfeld. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Rosenfeld.

M. Rosenfeld. Monsieur le président, une confusion paraît s'établir; il s'agit ici d'un problème concernant non pas l'Union française elle-même mais l'Union française dans le monde musulman en général; il n'est pas du tout question de l'Algérie ou du Maroc ou d'un quelconque territoire d'outre-mer; la proposition de M. Charles-André Julien tend à l'organisation d'un service auprès de la présidence du conseil qui pourrait étudier l'ensemble du problème et rassembler la docu-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

mentation nécessaire pour tous les ministères. Je ne vois pas comment cela pourrait concerner la commission de politique générale.

Cette proposition est, avant tout, une affaire de politique extérieure. Cependant, comme il s'agit aussi de la politique française à l'intérieur, l'avis de la commission de politique générale doit être normalement demandé, mais l'on ne peut pas s'opposer, semble-t-il, à ce que la commission saisie au fond soit celle des relations extérieures.

M. le président. La parole est à M. Laurin.

M. le président de la commission de politique générale. Monsieur le président, il est extrêmement difficile à la commission de politique générale de préciser son point de vue puisqu'elle n'a pas eu connaissance de la proposition. J'avais cru comprendre tout à l'heure — c'est ce qui motivait mon intervention — qu'il s'agissait de la politique musulmane de la France; mais il m'est indiqué autour de moi qu'il s'agit des relations de l'Union française avec le monde musulman, c'est-à-dire avec le Pakistan et avec toutes les nations constituant actuellement la Ligue arabe.

Je demande donc qu'il soit sursis, jusqu'à la réunion de la commission de politique générale, qui doit se tenir tout à l'heure, au renvoi en commission de cette proposition, de façon que nous puissions, en commission de politique générale, avoir un échange de vues à ce sujet.

Dans l'ignorance où je suis, ainsi que la commission, du texte dont s'agit, je ne peux engager cette commission qui se réunit aujourd'hui pour la première fois.

M. Alduy. De toute façon, l'Assemblée doit se prononcer immédiatement sur l'urgence.

M. le président. L'Assemblée doit, en effet, se prononcer sur l'urgence. Il m'appartient également de la consulter sur la proposition, formulée par M. Bidet, de renvoi au fond à la commission des relations extérieures; suivant la position adoptée, celle des deux commissions qui ne sera pas saisie au fond le sera pour avis.

M. Léger. Nous ne connaissons pas le texte de la proposition, monsieur le président.

M. Georges Oudard. Ne pourriez-vous pas, monsieur le président, donner lecture du texte de cette proposition, sur lequel on nous demande de voter ?

M. le président. Voici l'exposé des motifs et le texte de la proposition:

« En 1912, Georges Leygues déclara: « La France n'a pas de politique musulmane. » Il semble qu'on pourrait présenter une affirmation analogue aujourd'hui en précisant: « La France n'a pas de politique musulmane parce qu'elle n'a pas les moyens administratifs de l'exercer. »

« Les affaires musulmanes sont dispersées en plusieurs ministères qui ne se connaissent pas. Il y a moins de différence entre l'Afrique occidentale française et la Nouvelle-Calédonie — qui ressortissent au même ministère — qu'entre l'Afrique occidentale française et le Maroc, où souvent les mêmes problèmes musulmans ont reçu des solutions différentes.

« Plus graves encore apparaissent les contrastes entre le Maroc et la Tunisie, d'une part, l'Algérie d'autre part, en dépit des problèmes sinon identiques du moins analogues qui s'y posent. Le président du conseil, appelé à arbitrer des différends entre les ministères, ou à fixer les directions d'ensemble d'une politique, ne dispose d'aucun moyen d'information qui lui soit propre. Quand il réunit les chefs responsables, il reçoit d'eux des indications qui ont un intérêt momentané mais qu'aucun organe administratif n'est à même de suivre et de faire passer dans la pratique, d'où le caractère improvisé et discontinu de la politique musulmane en France.

« Ni le ministère de l'intérieur, ni le ministère des affaires étrangères, et celui de la France d'outre-mer n'ont une documentation internationale complète et ordonnée qui leur permette de retrouver à quelque moment que ce soit quels sont les grands courants ou les personnalités qui conditionnent la politique musulmane. Les mêmes recherches sont faites par les différents services, qui ne se les communiquent pas. Aucune méthode, aucune organisation moderne ne permettent une connaissance sérieuse de l'Islam dans les conditions actuelles.

« Il serait donc absolument indispensable d'organiser à la présidence du conseil un service autonome, ayant son propre budget et son personnel permanent, dépendant d'une haute personnalité: secrétaire d'Etat, ou ministre d'Etat, qui pût avoir facilement accès auprès du président du conseil et, par son intermédiaire, agir sur les autres ministères et assurer l'unité des conceptions.

« Un tel service a fonctionné de 1936 à 1939, sous la direction d'hommes aussi éminents que les présidents Léon Blum, Camille Chautemps et Albert Sarraut. Il disparut avec la guerre. Il ne s'agirait pas de le ressusciter, car le monde d'aujourd'hui n'est plus celui d'avant 1939, mais de l'adapter aux nécessités nouvelles.

« C'est dans cet esprit que nous vous soumettons la proposition suivante:

« L'Assemblée de l'Union française invite le Gouvernement à étudier la création, à la présidence du conseil, d'un organisme permanent de coordination des affaires musulmanes. »

M. le président de la commission de politique générale. Monsieur le président, après cette lecture, j'insiste encore davantage: il s'agit en fait, de demander — avec juste raison d'ailleurs, et je donne ici mon accord personnel — la création soit d'un ministère analogue à celui que M. le président Léon Blum avait confié à M. Charles-André Julien, soit d'un secrétariat d'Etat comparable à celui qu'occupait M. Gorse dans un précédent Gouvernement.

Dans ces conditions, c'est bien la commission de politique générale qui doit être saisie au fond, et c'est pourquoi, au nom de ladite commission, je maintiens ma demande de renvoi au fond devant elle.

M. le président de la commission des relations extérieures. Je serai beau joueur et n'insisterai pas. Mais je demande que la proposition soit renvoyée pour avis à la commission des relations extérieures. *(Très bien! très bien! sur divers bancs.)* J'espère que celle-ci élargira beaucoup le texte proposé et sa portée.

M. le président. Dans ces conditions, la proposition serait renvoyée au fond à la commission de politique générale et pour avis à la commission des relations extérieures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La discussion d'urgence de cette proposition est demandée par vingt-et-un conseillers.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 62 du règlement, il va être procédé à l'appel nominal des signataires.

J'invite chaque signataire à se lever à son banc à l'appel de son nom et je prie MM. les secrétaires de bien vouloir contrôler les présences (1).

(L'appel a lieu.)

M. le président. La présence de vingt signataires ayant été constatée, il va être procédé à l'affichage de la demande de discussion d'urgence.

L'Assemblée ne sera appelée à statuer sur cette demande qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 10 —

MARTINIQUE. — SECOURS AUX VICTIMES D'UN OURAGAN

Déclaration de l'urgence d'une proposition. Discussion immédiate; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la décision sur la demande de discussion d'urgence de la proposition (n° 8, session 1955-56) de MM. Duval, Bernier et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955.

(1) La demande est signée de MM. Cazelles, Diallo, Bégarra, Bidet, Lévy, Junillon, Mme Emilienne Moreau, MM. Alduy, Boisdon, Ba, Ya Doumbia, Bégat, Julien, Omer Sarraut, Georget, Rosenfeld, Mlle Le Ber, MM. Duval, Perier, Antonini, Ahmed Abdallah.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

La parole est à M. Duval, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. Duval. Monsieur le président, mes chers collègues, je suis sensible à la sympathie avec laquelle vous avez accueilli la proposition que j'ai eu l'honneur, avec mes collègues du groupe socialiste, de soumettre à votre approbation, et tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, à la Martinique, aux sinistrés de l'ouragan du 23 septembre dernier.

Ceux-ci attendent avec impatience le sort que vous voudrez bien faire à la demande qu'en leur nom nous vous avons présentée. Je ne crois pas nécessaire de vous dépeindre le tableau de toutes les misères qui se sont abattues sur eux; je ne crois pas nécessaire non plus d'établir le bilan de tous les dégâts que l'ouragan a causés. Des rapports officiels ont été adressés à l'administration centrale, qui établissent que les premiers dégâts s'élèvent à plus de 150 millions, éprouvés surtout par des petits commerçants, des artisans, des ouvriers, des économiquement faibles. Quand l'Assemblée prendra leur malheureux sort en considération, elle aura fait, je veux bien le penser, œuvre de solidarité, et le Gouvernement, en leur apportant sans tarder une aide, aura prouvé à nos populations des Antilles, à tous les Français qui vivent dispersés de par le monde, que la solidarité française n'est pas un vain mot et qu'elle peut permettre à la France de réparer les dégâts que les éléments naturels révoltés, ou même les esprits révoltés pourront créer sur les territoires français et que la République française pourra toujours continuer à se maintenir dans sa souveraine grandeur. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'urgence ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(*L'Assemblée, consultée, décide l'urgence.*)

M. le président. La discussion d'urgence est décidée.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter de cette proposition.

Aux termes du 4e alinéa de l'article 62 du règlement:

« Lorsque la discussion d'urgence est décidée, une première délibération peut s'instituer sur un rapport verbal, qui devra être présenté dans un délai maximum de trois heures, le texte du projet, de la proposition ou proposition de résolution devant obligatoirement être, au préalable, distribué. »

A quel moment la commission estime-t-elle pouvoir présenter son rapport ?...

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières.* Monsieur le président, la commission est à la disposition de l'Assemblée; elle est prête à rapporter immédiatement, ayant étudié cette proposition dans sa séance d'hier.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de la commission.)

(*L'Assemblée, consultée, se prononce pour la discussion immédiate.*)

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. Antonini, *président et rapporteur de la commission des affaires financières.* Mesdames, messieurs, M. Duval a dit, en termes élevés et pertinents, les raisons qu'avait notre Assemblée de s'associer une fois de plus aux sinistrés du cyclone qui a dévasté la Martinique. Conformément à sa tradition, la commission des affaires financières a décidé d'appouver, unanimement, la proposition qu'avec son collègue de la Guadeloupe, M. Duval, a déposée. Nous manifesterons ainsi notre amour pour ces Antilles françaises, un de nos plus anciens départements français.

C'est dans ces conditions que la commission des affaires financières vous propose d'adopter, par un vote unanime, la proposition dont M. le président vous donnera lecture. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française, profondément émue par la catastrophe qui vient de s'abattre sur le département de la Martinique, adresse aux sinistrés l'expression de sa profonde sympathie.

« Elle invite le Gouvernement de la République à accorder sans tarder une aide aux victimes du cyclone du 23 septembre en leur allouant, en rapport avec les pertes subies:

« 1° Un secours d'urgence;

« 2° L'exonération du payement du rôle d'équipage, des impôts et taxes de l'année courante;

« 3° Des prêts spéciaux pour la réparation des pertes subies;

« 4° Des subventions au département et aux communes pour la remise en état des routes et chemins détériorés. »

Personne ne demande la parole ?

Mme Eboué-Tell. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à Mme Eboué-Tell.

Mme Eboué-Tell. L'ouragan qui s'est abattu le 23 septembre dernier avec une force inouïe sur la Barbade n'a pas épargné notre sœur, la Martinique, si souvent éprouvée. Le groupe des républicains sociaux, soucieux du bien-être matériel et moral des populations d'outre-mer, se rallie à la proposition déposée. Nous désirons en même temps apporter notre salut à tous nos compatriotes Martiniquais éprouvés par ce grand sinistre.

Je pense que nous serons unanimes pour cet acte de solidarité. Nous pouvons compter sur les Antilles pour appuyer toujours la France, la liberté, l'égalité et la fraternité. (*Applaudissements à gauche, au centre, et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Toujas.

M. Toujas. Nos camarades Césaire et Bissol, députés de la Martinique, ont déjà déposé, le 6 octobre 1955, sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de résolution invitant le Gouvernement à apporter une aide immédiate au département de la Martinique, durement éprouvé par un raz de marée.

Le groupe communiste souhaite qu'une aide soit apportée rapidement aux victimes, et votera la proposition qui nous est soumise. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. La parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames et messieurs, si je prends la parole au nom du groupe des républicains indépendants, dans ce débat dont la conclusion doit être votée à l'unanimité, c'est simplement pour charger notre collègue M. Duval de bien vouloir exprimer aux populations dont il est ici le noble représentant, les sentiments de notre groupe. N'oublions pas que les Antilles s'appellent la France d'Amérique, et que la France est toujours unie dans les moments difficiles comme dans les moments heureux. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

— 11 —

SAHARA ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER
UTILISATION DE L'ENERGIE SOLAIRE

Discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Pierre Cornet, Georges Riond, Gabriel Schleiter et Maurice Dardelle, tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire au Sahara et dans les territoires d'outre-mer. (Nos 186, année 1954, et 154, année 1955.)

La parole est à M. le rapporteur.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

M. Marquet, *rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.* Mesdames, messieurs, l'importance de l'énergie dans le monde est considérable. On peut dire, en effet, que l'accroissement de la production des richesses, auquel est intimement lié le progrès humain, va de pair avec son développement. Cette notion de l'énergie, base de la civilisation, remonte à la plus haute antiquité. L'homme se rendit vite compte en effet que, livré à ses propres forces, il ne pourrait produire et vivre que dans des conditions médiocres. Il comprit rapidement l'intérêt qu'il aurait à accroître les revenus de son travail en se faisant aider par les animaux: le cheval, le bœuf furent ses premiers moyens de capter de l'énergie supplémentaire.

Peu à peu, ces moyens s'amplifièrent; mais ce n'est que vers la fin du dix-huitième siècle, par la découverte des machines thermiques, que l'homme a donné à l'énergie un développement formidable.

Actuellement, on peut évaluer la consommation totale d'énergie dans le monde par an et par tête d'habitant à 1.600 kWh dont 1.450 kWh sont fournis par le charbon et le pétrole avec une production annuelle respective de 1.500 millions et de 650 millions de tonnes, consommation qui peut se décomposer ainsi:

Pour l'énergie d'origine hydraulique la consommation annuelle par habitant s'élève à 150 kWh. Pour l'énergie provenant du charbon et du pétrole, la consommation s'élève à 350 kWh pour l'électricité, 250 kWh pour les transports, 100 kWh pour l'industrie chimique, 150 kWh pour la sidérurgie, 600 kWh pour le chauffage domestique.

La consommation de l'électricité s'élevant dans le monde à 1.200 milliards de kWh par an, la consommation annuelle d'électricité par tête d'habitant dans différents pays est la suivante:

Norvège, 5.700 kWh; Canada, 4.500 kWh; Etats-Unis, 3.500 kWh; Grande-Bretagne, 1.300 kWh; Allemagne occidentale, 1.100 kWh; France, 1.100 kWh; U. R. S. S. et Italie, 700 kWh.

La moyenne mondiale ressort bien à 500 kWh par habitant.

Sur les simples données actuelles, la consommation totale d'énergie, déjà considérable, est appelée à un accroissement continu, le rythme existant étant déjà le doublement tous les dix ans. Or, dans l'avenir, il faudra d'abord tenir compte du développement incessant et peut-être, à certains égards, inquiétant, de la natalité. Il faudra aussi tabler sur la nécessité d'élever le niveau de vie de nombreuses populations déshéritées, même de celles qui ont le front de critiquer la France et son action bienfaisante outre-mer alors qu'elles croupissent elles-mêmes dans le plus lamentable dénuement. Sait-on qu'en certains pays la consommation d'énergie annuelle n'est, par tête d'habitant, que de 15 kWh? Et n'est-il pas normal d'envisager également une amélioration générale des conditions de vie chez les peuples dont la civilisation est déjà très poussée?

Ainsi donc, le monde futur exigera toujours plus d'énergie pour son bien-être. Or, certaines des sources principales de la production actuelle s'épuisent petit à petit. Si l'hydraulique doit rester constante, le charbon est appelé à disparaître le premier, le pétrole viendra vaisemblablement à manquer aussi un jour; et pour ce qui est de l'énergie nucléaire, nul ne peut en prévoir la durée. A cet égard, M. Francis Perrin, haut commissaire à l'énergie atomique, pense que les réserves en uranium et en thorium, dans le monde, autant qu'on peut les évaluer, sont, au point de vue production d'énergie, du même ordre que celles du charbon et du pétrole réunies. L'énergie atomique ne fera donc que relayer comme producteur d'énergie les combustibles solides et liquides. En bref, et pour parer à l'accroissement continu des besoins, il sera nécessaire d'avoir recours à toutes les sortes d'énergie actuellement connues ou à découvrir. Dès maintenant, la chasse à l'énergie s'impose.

Avant tout, il faut utiliser la nature au maximum, c'est-à-dire avoir d'abord recours aux sources d'énergie qui ont le caractère de revenus et non de capital épuisable comme le charbon, par exemple: l'énergie hydraulique, l'énergie des marées, des vents, l'énergie solaire.

En ce qui concerne cette dernière, il est d'ailleurs curieux de remarquer qu'actuellement toutes les sources d'énergie utilisées en dérivent, les radiations solaires intervenant dans la production des différentes houilles dites blanche, verte, bleue et même noire. Il est donc rationnel de chercher à utiliser plus directement cette source naturelle d'énergie. Sans doute est-elle dispersée et sa captation exige-t-elle de grandes surfaces. Mais, à la différence de l'énergie atomique même, elle constitue un revenu pratiquement inépuisable. Il y a là, ainsi que l'expriment les auteurs de la proposition soumise à l'examen de notre Assemblée, une richesse illimitée.

Où en sont donc les recherches actuelles concernant cette « houille d'or »? Les plus grands pays s'efforcent de trouver les moyens pratiques d'utiliser en grand la quantité d'énergie considérable que peuvent fournir les radiations solaires. Si l'on veut avoir un aperçu général des différentes modalités de l'utilisation de l'énergie solaire, il faut savoir d'abord qu'il existe, dans l'état actuel des recherches, deux modes principaux de captation de la chaleur du soleil: la captation par miroir, la captation par réchauffement d'une surface d'eau.

On peut, en effet, capter les rayons solaires en les faisant arriver sur un miroir parabolique. Ce dispositif est excellent, mais il présente à l'usage certains inconvénients. Quand on ne veut pas atteindre des températures très élevées, on a avantage à utiliser le miroir à facettes constitué par un certain nombre de petits miroirs plans orientés de telle manière que tous les rayons réfléchis aillent converger en un point. La complication de l'appareil dépend alors de la température désirée. Pour obtenir de très hautes températures, il faut un appareillage ingénieux et coûteux.

Mais les rayons solaires, sans être concentrés, peuvent aussi chauffer une surface qui leur est exposée. Les températures obtenues seront alors beaucoup plus faibles que dans le cas précédent; il faudra compenser cette absence de concentration en augmentant considérablement les surfaces d'exposition. On a alors coutume d'utiliser un piège à calories. On laisse pénétrer les rayons solaires dans une enceinte calorifugée, fermée par une substance tranparente aux radiations visibles, mais imperméable aux rayonnements calorifiques de grandes longueurs d'ondes. C'est l'effet de serre, bien connu des jardiniers. Et toutes les réalisations sont basées sur l'un ou l'autre de ces principes.

Il est particulièrement intéressant de faire le point de ces réalisations au moment où les différents spécialistes du monde ont pu confronter leurs résultats au congrès international de New-Delhi. Il est apparu que, dans chacune des nations représentées, les organismes de recherches portent actuellement leur attention sur l'utilisation de la chaleur solaire. Pour ne citer qu'un exemple, on compte aux Etats-Unis 24 stations d'étude relative à l'énergie solaire. Dans ce domaine, sans aucun doute, la France tient une place de premier plan, grâce au laboratoire de Mont-Louis où le professeur Trombe a réalisé le plus grand four solaire du monde; par un ingénieux système de concentration de rayons, le four peut être porté à une température de 3.000° et fournir une puissance de 75 kW. Une autre belle réalisation est le four solaire construit à l'observatoire de Bou-Zaréah, près d'Alger, par l'Electricité d'Algérie. D'une surface réfléchissante de 50 mètres carrés, il doit pouvoir fournir une énergie de 50 kW. Il va servir de test pour la série de ces fours solaires qui doivent équiper, dans les années à venir, nos territoires d'outre-mer.

Mais l'utilisation de la chaleur solaire ne se limite pas à ces réalisations spectaculaires. Des systèmes de miroirs à facettes moins perfectionnés peuvent fournir une élévation de température suffisante pour produire de la vapeur et, par conséquent, pour actionner une machine à vapeur. Il ne semble pas qu'une installation de grande envergure ait été jusqu'à présent réalisée à cet égard, le besoin ne s'en faisant pas sentir, puisque l'industrie est en mesure de nous fournir de l'énergie à bon marché, grâce à des moteurs simples et peu coûteux. Peut-être un jour nous reprochera-t-on notre manque de prévoyance à cet égard...

L'énergie solaire est actuellement utilisée pour la distillation de l'eau de mer et l'importance des installations en différents pays augmente sans cesse. Elles sont peu coûteuses et le résultat est tangible. Au laboratoire d'énergie solaire de Dakar dirigé par M. Masson, maître de conférences à l'Institut des hautes études de l'Afrique occidentale française, un appareil de démonstration rudimentaire a donné des résultats encourageants, qui pourraient facilement être améliorés.

Aux Indes, fonctionnent de petits moteurs à air chaud de 1/10 CV environ. Ce sont des appareils de démonstration qui actionnent une petite pompe. Aux Indes également ont été mis dans le commerce des « Solar Cooker », destinés à permettre de faire la cuisine sans combustible. Ce sont des miroirs paraboliques en aluminium, au foyer duquel un récipient genre casserole reçoit le riz, les légumes ou la viande qu'il faut faire cuire. Mais l'appareil ne semble pas avoir conquis la faveur du public.

En Amérique et en Russie, il existe des installations modèles de chauffage et de climatisation à la chaleur solaire. Cette dernière utilisation paraît intéressante dans les régions chaudes du globe, puisque le froid est produit au moment où le soleil chauffe le plus.

En Egypte, va être construit la prémière grande centrale solaire du monde, qui pourra fournir 13 milliards de kWh et coûtera une quinzaine de milliards de francs.

Pour ce qui est du chauffage de l'eau au soleil, il peut être fait dans un but industriel ou dans un but domestique. C'est ce qui fait le principal objet des recherches du laboratoire de Hann (près de Dakar), où l'on s'efforce d'élever la température de grandes masses d'eau en vue d'améliorer le rendement d'une turbine qui fonctionnerait entre de faibles différences de température (turbine de la centrale thermique d'Abidjan). La température atteinte par l'eau dépend évidemment du débit; à de faibles débits on peut atteindre des températures de l'ordre de 80°.

C'est plus qu'il n'en faut pour suffire aux besoins domestiques et il importe de signaler la réalisation d'Insol-Maroc, qui met dans le commerce actuellement un appareil destiné à fournir de l'eau chauffée au soleil pour les besoins d'une famille de quatre personnes, soit au Maroc 150 litres d'eau à 60° pour une journée normale. L'appareil comporte un équipement de chauffage électrique de secours pour les jours sans soleil.

Ce court aperçu de réalisations effectuées dans le monde montre que la France n'est pas en retard dans ce domaine. D'autre part, l'activité de laboratoires étrangers montre que partout les recherches sont actives. S'il est évident qu'actuellement l'énergie solaire n'est pas rentable en comparaison des autres procédés susceptibles de produire de l'énergie, il ne faudrait pas conclure qu'elle ne sera jamais rentable.

D'ailleurs, ainsi qu'il a été dit au début de cet exposé, l'épuisement inéluctable des grandes sources d'énergie actuelles ne permet pas de s'arrêter à cette question de la rentabilité de l'énergie solaire. D'autant qu'il est permis d'espérer que de longues et méthodiques recherches pourront améliorer et rendre moins coûteux les procédés actuels.

Il ne fait donc aucun doute que ces recherches doivent être poursuivies activement surtout dans nos territoires d'outre-mer, où l'énergie solaire est répandue à profusion, et qu'il convient donc de leur consacrer les crédits nécessaires. Et peut-être n'est-il pas téméraire, sur les simples données actuelles du problème, d'envisager, ainsi que n'hésite pas à le faire une personnalité aussi éminente que M. Caquot, membre de l'Institut, le jour où, grâce à la houille d'or et sans parler de bien d'autres réalisations métropolitaines ou d'outre-mer, le Sahara, notre Sahara, pourra constituer un grand centre industriel.

Aussi, notre Assemblée se doit-elle d'adopter la proposition de nos collègues MM. Cornet, Riond, Schleiter et Dardelle, dont j'ai eu l'honneur d'être désigné comme rapporteur par la commission du plan, de l'équipement et des communications. (*Applaudissements.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?

M. Bégarra. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bégarra.

M. Bégarra. Je suis persuadé, mes chers collègues, que l'intérêt de la proposition présentée par MM. Riond, Schleiter, Cornet et Dardelle ne vous a pas échappé et son rapporteur, M. Marquet, a eu raison de faire le point des recherches en matière d'utilisation de l'énergie solaire et de préciser les possibilités pratiques qu'il nous est permis d'entrevoir.

Je voudrais, à mon tour, apporter ma modeste contribution au travail qui vous a été présenté. M. Marquet a précisé dans son rapport les possibilités enregistrées jusqu'à ce jour en matière de fabrication de fours solaires, de distillation d'eau de mer, d'utilisation de l'énergie solaire sous forme de chauffage et même de climatisation.

Ces réalisations techniques présentent un gros inconvénient. Elles ne sont pas encore rentables et, par conséquent, ne peuvent pas être mises à la portée de l'usager.

M. Marquet parle, dans son rapport, des recherches faites à Mont-Louis par le professeur Félix Trombe. Ce dernier doit aller plus loin dans ses recherches et il se propose de mettre en place un four solaire beaucoup plus important que celui de Mont-Louis. Je crois même qu'il est question de l'installer à Colomb-Béchar où le nombre d'heures de soleil est nettement supérieur à celui qui est enregistré dans les Pyrénées-Orientales. Il se propose, avec ce four installé au Sahara, de fournir une énergie de 1.000 kW alors que celui de Mont-Louis ne donne que 75 kW. Si cette expérience réussissait et si le prix de revient était abordable, ce serait une grosse contribution apportée à la chimie à haute température. On pourrait, par exemple, fondre des métaux pour un prix de revient relativement raisonnable. L'avantage de ces fours solaires est que la chaleur utilisée présenterait des qualités de pureté très appréciables en chimie, qualités exceptionnelles qui ne se rencontrent pas dans l'industrie en général.

Le jour où ces fours solaires deviendront pratiques et d'un prix de revient abordable, ils apporteront dans les espaces sahariens des conditions d'exploitation permettant de résoudre le problème de l'énergie, les espaces sahariens étant très pauvres en sources d'énergie classiques. Mais il faut dire que cette technique est encore à ses débuts et que les recherches doivent être poursuivies sans relâche.

Je voudrais vous parler de deux autres aspects de ces recherches qui n'ont pas été évoqués jusqu'ici. On fait des expériences, en ce moment, au laboratoire de l'école normale supérieure de Paris, en vue de produire de l'électricité avec des piles au silicium appelées « photopiles ». Là aussi, l'inconvénient est que l'énergie électrique produite par cette voie est beaucoup trop chère. Je n'insiste pas sur le mécanisme physico-chimique extrêmement complexe qui permet de combiner à la fois la lumière solaire et le silicium en vue de produire de l'énergie électrique. La silicium peut être produit à partir du sable qui en contient de très fortes proportions, puisqu'une tonne de sable peut donner 450 kilogrammes de silicium, mais l'opération permettant d'aboutir à ce résultat est extrêmement onéreuse. Or, le silicium est l'élément essentiel de cette pile. Pour un mètre carré de plaque de pile, le prix de revient du silicium s'élève à 200.000 francs alors qu'il faudrait l'abaisser à 20.000 francs environ pour que l'électricité ainsi produite fût d'un prix de revient commercial.

On étudie également aux Etats-Unis un autre type de pile qui utilise la chaleur solaire et les métaux. En effet, lorsque l'on soumet à l'énergie solaire deux métaux différents reliés entre eux, on peut produire un courant électrique. Ces expériences sont poursuivies aux Etats-Unis par la physicienne Maria Téretz.

Enfin, je voulais terminer en vous parlant d'un autre aspect de l'utilisation de l'énergie solaire, qui met en œuvre le phénomène de la photo-synthèse. Vous avez sans doute entendu parler de ce phénomène, lorsqu'on vous a appris à l'école primaire les secrets de l'assimilation chlorophyllienne. A la vérité, si l'on ne connaît pas exactement le détail de ce phénomène, on en connaît parfaitement le résultat, puisqu'il tend à transformer les matières minérales en matières végétales, assimilables par tous les êtres humains. Seulement, le rendement de ce phénomène physique est extrêmement faible; il n'utilise environ que le millième de l'énergie solaire qui frappe les éléments transformateurs. Or, on a réussi à accélérer ce phénomène de photo-synthèse, en choisissant des catégories de végétaux particulièrement bien pourvus pour utiliser l'énergie solaire. On a, en particulier, isolé une algue microscopique unicellulaire, appelée chlorelle, qui, du point de vue alimentaire, présente un très gros intérêt, étant très riche en protéines, en sucre et en matières grasses.

Ces expériences se poursuivent, pas très loin d'ici, dans la vallée de Chevreuse, et à Gif-sur-Yvette, où l'on a réussi à produire un nombre assez considérable de chlorelles avec des moyens techniques relativement simples. Le principe consiste à amener l'énergie solaire sur des bacs contenant ces chlorelles et à utiliser au maximum l'action combinée de l'eau et du soleil par insufflation de gaz carbonique et par brassage de ce mélange. On augmente ainsi de cinq et six fois le rendement de ce phénomène de photo-synthèse, et le prix de revient actuellement obtenu est de 100 francs le kilogramme de matière sèche, ce qui approche déjà des prix de revient que l'on peut rencontrer dans le commerce. Malheureusement, les qualités nutritives de ces végétaux sont encore assez mal connues. Néanmoins, ces expériences sont assez avancées au Japon et aux Etats-Unis. Au Japon, on utilise déjà les chlorelles sous forme de mélange avec diverses farines, et on utilise ce mélange dans l'alimentation.

L'intérêt de cette transformation en partant des chlorelles est que cette production nécessite des quantités d'eau relativement réduites, et il serait extrêmement intéressant que cette expérience tentée au Sahara pût donner des résultats concluants et économiques. Mon attention sur cette question

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

avait été attirée par la lecture d'une conférence faite par M. Armand, directeur des ensembles industriels africains, qui attend beaucoup de ces recherches en vue de résoudre le problème de l'alimentation au Sahara.

Voilà quelques éléments supplémentaires ajoutés à ceux qui vous ont été exposés à cette tribune, nous permettant d'espérer que dans un délai assez court, dans une dizaine d'années environ, on parviendra à utiliser, en particulier au Sahara, l'énergie solaire sous les formes les plus diverses, en particulier sous forme d'énergie et sous forme d'aliments.

Je voudrais terminer en rendant hommage à tous nos chercheurs qui, dans le silence de leurs laboratoires, s'efforcent de résoudre les problèmes difficiles se posant à nous et qui parviendront un jour, je l'espère, à les rendre beaucoup plus faciles. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française,

« Invite le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires à l'étude de l'utilisation de l'énergie radiante du soleil dans les pays d'outre-mer de l'Union française et, en particulier, au Sahara. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. Je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition:

« Proposition tendant à inviter le Gouvernement à encourager les recherches susceptibles de permettre l'utilisation de l'énergie solaire dans les pays d'outre-mer de l'Union française et, en particulier, au Sahara. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 12 —

AFFAIRES MUSULMANES. — CREATION, A LA PRESIDENCE DU CONSEIL, D'UN ORGANISME PERMANENT DE COORDINATION

Déclaration de l'urgence d'une proposition; fixation de la date.

M. le président. Je rappelle à l'Assemblée que vingt conseillers de l'Union française, dont la présence a été constatée par appel nominal, ont demandé la discussion d'urgence de la proposition de M. Charles-André Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à la création, à la présidence du conseil, d'un organisme permanent de coordination des affaires musulmanes.

Le délai d'affichage prévu à l'article 62 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à statuer sur la demande de discussion d'urgence.

La parole est à M. Charles-André Julien, l'un des auteurs de la demande de discussion d'urgence.

M. Charles-André Julien. Les événements récents ont montré à quel point les problèmes musulmans sont à l'ordre du jour, non seulement dans l'intérêt de l'Union française, mais parce qu'ils posent des problèmes internationaux qu'il faut résoudre dans les conditions les meilleures possible. Or, il est avéré que si la France a des intérêts musulmans fondamentaux, elle n'a pas de politique musulmane. Elle n'a pas de politique musulmane parce qu'elle n'a pas les organismes administratifs qui permettent, dans un domaine où les problèmes sont complexes, où les intérêts sont parfois contradictoires, où les ministères ne réagissent pas tous de la même manière... la France — dis-je — ne dispose pas d'un organisme, je ne dirai pas d'unité, — car il ne faut pas penser à de l'unité dans des problèmes aussi différents — mais un organisme de coordination qui permette de connaître ce qui se passe dans ce vaste monde musulman dont Lyautey disait qu'il était « une caisse de résonance » de telle sorte qu'aussi bien les influences des idées que le rôle des personnes soient connus, de manière que l'on puisse avoir une politique qui, d'une façon concrète et nouvelle, réagisse à ces diverses influences.

Si nous avons demandé l'urgence, c'est que nous pensons qu'à l'heure présente l'opinion publique est portée à se poser les mêmes problèmes que nous vous soumettons, et que nous pouvons davantage attirer l'attention des Assemblées, l'attention de l'opinion publique, pour aider à résoudre un problème qui n'est pas d'ordre politique, de parti, mais une question d'intérêt général. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre la discussion d'urgence ?...

La commission de politique générale a-t-elle des observations à présenter ?...

Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de la discussion d'urgence.

(*L'Assemblée, consultée, décide l'urgence*).

M. le président. La discussion d'urgence est décidée.

En conséquence, je vais appeler l'Assemblée à fixer le moment où elle voudra discuter de cette proposition.

A quel moment la commission estime-t-elle pouvoir présenter son rapport ?

La parole est à M. le président de la commission.

M. Laurin, *président de la commission de politique générale.* La commission de politique générale propose que cette affaire vienne en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 25 octobre.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de la commission.

(*La proposition de la commission, mise aux voix, est adoptée.*)

— 13 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. le général Sicé un rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la demande d'avis (n° 138, année 1955), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Maurice Lenormand, député, tendant à appliquer en Nouvelle-Calédonie et dépendances les dispositions du titre II du code de la santé publique.

Le rapport sera imprimé sous le n° 17 et distribué.

— 14 —

MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membre de la commission de politique générale:

M. Le Toan, en remplacement de M. Nguyen Trung Vinh;

Membre de la commission d'instruction:

M. Georges Oudard, en remplacement de M. Pierre-Louis Berthaud;

Membres de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles:

M. Pierre Cornet, en remplacement de M. Signoret, et M. Phan Van Nhu.

— 15 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 18 octobre, à quinze heures;

Jeudi 20 octobre, à quinze heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 18 octobre 1955, à quinze heures, séance publique:

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national ». (N°s 30 et 132, année 1955, M. Pialoux, rapporteur; n° 198, année 1955, avis de la commission des relations extérieures, M. Maurice Dardelle, rapporteur; n° 201, année 1955, avis de la commission de la défense de l'Union française, Mme Emilienne Moreau, rapporteur; et n° 10, session 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques, M. Bégarra, rapporteur);

2° Discussion de la proposition de M. La Gravière, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à donner des instructions et à mettre tout en œuvre pour que le vocable d'Union française soit désormais employé et entendu, en France métropolitaine, et particulièrement au sein des institutions et des administrations, dans un sens conforme aux dispositions de l'article 60 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946. (N°s 412, année 1952, et 9, session 1955-1956, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

Jeudi 20 octobre 1955, à quinze heures trente, séance publique:

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Saller et Armengaud, sénateurs, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer. (N°s 6, année 1954, et 175, année 1955, M. Le Brun Kéris, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, Mme Lefaucheux, rapporteur. — N° 197, année 1955, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Fleury, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique, mardi 18 octobre, à quinze heures:

1° Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national ». (N°s 30 et 132, année 1955, M. Pialoux, rapporteur; n° 198, année 1955, avis de la commission des relations extérieures, M. Maurice Dardelle, rapporteur; n° 201, année 1955, avis de la commission de la défense de l'Union française, Mme Emilienne Moreau, rapporteur; et n° 10, session 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques, M. Bégarra, rapporteur);

2° Discussion de la proposition de M. La Gravière, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à donner des instructions et à mettre tout en œuvre pour que le vocable d'Union française soit désormais employé et entendu, en France métropolitaine, et particulièrement au sein des institutions et des administrations, dans un sens conforme aux dispositions de l'article 60 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946. (N°s 412, année 1952, et 9, session 1955-1956, M. Pierre Cornet, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quarante-cinq.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du jeudi 4 août* 1955.
(*Journal officiel* du 5 août 1955.)

Page 895, 1re colonne, 41e ligne:

Au lieu de: « ...année d'études à l'école de santé navale et de la France d'outre-mer entre les étudiants en médecine et pharmaciens... »

Lire: « ...année d'études entre étudiants en médecine et en pharmacie... ».

Erratum

au compte rendu in extenso
de la séance du mercredi 5 octobre 1955.
(*Journal officiel* du 6 octobre 1955.)

Page 933, 2e colonne, 25e, 26e et 27e lignes:

Lire: « *M. le président.* J'ai reçu de MM. Antonini, Castex et Ceran-Jerusalemy, une proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à assurer le plus rapidement possible la construction d'un aérodrome de classe internationale à Papeete (Tahiti) ».

Erratum

au compte rendu in extenso
de la séance du mardi 11 octobre 1955.
(*Journal officiel* du 12 octobre 1955.)

Page 936, 1re colonne, 4e à 8e lignes:

Lire: « *M. le président.* ...Foccart une proposition tendant à inviter le Gouvernement: *a*) à améliorer en permanence les relations aériennes entre la métropole et Nouméa ainsi qu'entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides; *b*) à prendre toutes mesures en vue de la création d'un réseau aérien français en Nouvelle-Calédonie.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

(*Réunion du jeudi 13 octobre* 1955.)

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le jeudi 13 octobre 1955, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Retirer de l'ordre du jour de la présente séance:

a) La discussion de la demande d'avis (n° 30, année 1955) sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national ». Affaire inscrite au quatrième rang;

b) La discussion de la proposition (n° 134, année 1955) tendant à obtenir du Gouvernement et spécialement de M. le garde des sceaux, qu'il invite le gouverneur général de l'Algérie à prescrire aux cadis-notaires exerçant actuellement en Kabylie l'usage de la langue française, à l'exclusion de toute autre, pour la rédaction de tous les actes de leur ministère, et envisage le remplacement progressif de ces fonctionnaires par des notaires français. Affaire inscrite au cinquième rang.

II. — Tenir la semaine prochaine deux séances publiques:

Mardi 18 octobre 1955, à quinze heures.
Jeudi 20 octobre 1955, à quinze heures trente.

III. — La conférence des présidents propose, d'autre part, de fixer comme suit l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 18 octobre 1955, à quinze heures.

a) Discussion de la demande d'avis (n° 30, année 1955) sur la proposition de loi de M. Pupat et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à proclamer le Sahara « territoire national »;

b) Discussion de la proposition (n° 412, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à donner des instructions et à mettre tout en œuvre pour que le vocable d'Union française soit désormais employé et entendu, en France métropolitaine, et particulièrement au sein des institutions et des administrations, dans un sens conforme aux dispositions de l'article 60 de la loi constitutionnelle du 27 octobre 1946.

Jeudi 20 octobre 1955, à quinze heures trente.

Discussion de la demande d'avis (n° 6, année 1954) sur la proposition de loi de MM. Saller et Armengaud, sénateurs, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Kaouza a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 237, année 1954), tendant à inviter le Gouvernement de la République française à assouplir le régime fiscal des participations prises dans les sociétés minières d'outre-mer, en remplacement de M. Ramus. Renvoyée pour le fond à la commission des affaires financières.

M. Schmitt a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 103, année 1955), tendant à inviter le Gouvernement à permettre à la marine marchande de jouer pleinement son rôle de liaison entre la métropole et la France d'outre-mer, en remplacement de M. Reyt. Renvoyée pour le fond à la commission du plan, de l'équipement et des communications.

AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Léger a été nommé rapporteur de la proposition (n° 237, année 1954), tendant à inviter le Gouvernement de la République française à assouplir le régime fiscal des participations prises dans les sociétés minières d'outre-mer, en remplacement de M. Delmas.

M. Cazelles a été nommé rapporteur de la proposition (n° 354, année 1954), tendant à demander au Gouvernement d'instituer certaines primes et indemnités en faveur du personnel du cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts d'outre-mer, en remplacement de M. Schmitt.

M. Theetten a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 402, année 1952), tendant à inviter le Gouvernement à accroître l'effort d'équipement des territoires africains voisins des colonies britanniques, en remplacement de M. Héline. Renvoyée pour le fond à la commission des relations extérieures.

M. Cornet a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 49, année 1953), tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir une organisation rationnelle de l'économie industrielle des espaces sahariens, en remplacement de M. Reverbori. Renvoyée pour le fond à la commission du plan, de l'équipement et des communications.

Mme Lefaucheux a été nommée rapporteur pour avis de la demande d'avis (n° 6, année 1954) sur la proposition de loi de MM. Saller et Armengaud, sénateurs, tendant à réglementer les investissements de capitaux étrangers dans la France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Schmitt. Renvoyée pour le fond à la commission des affaires économiques.

M. Antonini a été nommé rapporteur de la proposition (n° 8, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à venir en aide sans tarder aux victimes, à la Martinique, de l'ouragan du 23 septembre 1955.

AFFAIRES SOCIALES

M. Begarra a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 205, année 1955) sur la proposition de loi de M. Gaumont, député, tendant à étendre aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la loi n° 46-1835 du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales et tous les textes subséquents qui en ont précisé les conditions d'application ou l'ont modifiée (n° 10733, A. N. 2e législature).

Mme Eboué-Tell a été nommée rapporteur de la demande d'avis (n° 206, année 1955) sur un projet de décret complétant l'article 2 du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952 réglementant l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et de sage-femme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun.

Mme Eboué-Tell a été nommée rapporteur de la demande d'avis (n° 209, année 1955) sur un projet de décret modifiant l'article 2, paragraphe 8, du décret n° 52-964 du 28 juillet 1952, réglementant l'exercice des professions de médecin, chirurgien dentiste et sage-femme dans les territoires d'outre-mer et dans les territoires sous tutelle du Togo et du Cameroun.

M. Burkhardt a été nommé rapporteur de la proposition (n° 210, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation de vieillesse pour les personnes non salariées à certaines catégories de la population musulmane de l'Algérie.

LÉGISLATION, JUSTICE, AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DOMANIALES

M. Antonini a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 202, année 1955) sur la proposition de loi de M. Duveau, député, tendant à la refonte du régime des rémunérations outre-mer (n° 10871, A. N. 2e législature).

M. Pialoux a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 3, session 1955-1956) sur les projets de décret tendant à rendre applicables les dispositions de la loi du 23 juin 1948, le premier, en Afrique équatoriale française, en Afrique occidentale française, à Madagascar et dépendances, aux Comores, à la Côte française des Somalis, aux Etablissements français d'Océanie, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, au Togo et au Cameroun; le second dans le territoire de Saint-Pierre et Miquelon.

M. Boisdon a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 4, session 1955-1956) sur un projet de décret modifiant certaines dispositions du décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie.

M. Antonini a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 5, session 1955-1956) sur un projet de décret tendant à améliorer la situation de la propriété foncière dans les Etablissements français de l'Océanie.

M. Fadda a été nommé rapporteur de la proposition (n° 63, année 1954) tendant à rendre applicable en Algérie la législation métopolitaine relative aux tribunaux de commerce, en remplacement de M. Rencurel.

M. Benamor a été nommé rapporteur de la proposition (n° 353, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans chacune des chambres de la cour de cassation, un poste de conseiller réservé à la magistrature de la France d'outre-mer, en remplacement de M. Ribéra.

M. Antonini a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 173, année 1955) sur le projet de décret étendant au territoire des Etablissements français de l'Océanie les dispositions de la loi du 12 août 1902, qui modifient l'article 9 de la loi du 25 ventôse an XI et abrogent les articles 3, et 4 de la loi du 21 juin 1843 sur la forme des actes notariés, en remplacement de M. Pialoux.

M. Habib-Deloncle a été nommé rapporteur de la proposition (n° 188, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires.

PLAN, ÉQUIPEMENT ET COMMUNICATIONS

M. Castex a été nommé rapporteur de la proposition (n° 6, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à créer le plus tôt possible à Papeete (Tahiti) un aérodrome de classe internationale.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 13 OCTOBRE 1955

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiés.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

FRANCE D'OUTRE-MER

491. — 13 octobre 1955. — **M. R.-G. Laurin** attire l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur la situation des agents auxiliaires du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française, sous statut, régis par les arrêtés 301 et 302 de mars 1946; il lui demande: 1° quelles dispositions entend prendre le Gouvernement pour remédier à la situation particulièrement défavorisée de ces employés; 2° dans le cas où le Gouvernement entendrait régler leur situation par décret, si ce décret sera soumis, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, qui est elle-même saisie, par ses soins, d'une proposition (n° 188, année 1955), tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES